

اوطو هول Auto Hall

Société anonyme au capital de 502 945 280 dirhams
Siège social : Casablanca – 64, avenue Lalla Yacout
R.C. Casablanca n°137, ICE 001529460000002

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions des lois n°20-05, n°78-12 et n°20-19 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

L'Assemblée Générale décide d'adopter, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts refondus dont un exemplaire, paraphé et signé par les membres du bureau, est annexé au procès-verbal de la réunion de la présente Assemblée générale extraordinaire.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.